

Thingvellir (Islande)

No 1152

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	Islande
<i>Bien proposé :</i>	Parc national de Thingvellir
<i>Lieu :</i>	Municipalité de Bláskógabyggð district d'Arnessysla
<i>Date de réception :</i>	29 janvier 2003
<i>Catégorie de bien :</i>	

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes de l'article 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, il s'agit d'un *paysage culturel*.

Brève description :

Le bien proposé pour inscription est le site en plein air de l'Althing, ou Assemblée plénière représentant l'ensemble de l'Islande, qui s'est tenu à partir de la date de son établissement par les Vikings, aux alentours de 930, jusqu'en 1798, et son arrière-pays, le parc national de Thingvellir.

2. LE BIEN

Description

Le cœur de la zone proposée pour inscription se compose de l'Althing, le site de l'Assemblée plénière de l'Islande. Ce site, utilisé continuellement depuis son établissement aux alentours de 930 jusqu'en 1798, a acquis une profonde signification, tant historique que symbolique, pour les Islandais. Ce lieu d'assemblée se trouve à la frontière nord-ouest du parc national de Thingvellir, qui sert ainsi de cadre au site au sud et à l'est.

Le bien se trouve à 49 km de Reykjavik, capitale de l'Islande. Le parc national, le premier d'Islande, a été fondé en 1930, ce qui fait de lui l'un des plus anciens d'Europe. Il fut agrandi dans les années 1950, puis à nouveau en 1998, et couvre aujourd'hui 93 km².

Le paysage du parc se trouve sur une zone volcanique active. Son trait le plus caractéristique est un grand rift qui a donné naissance à des fissures spectaculaires et à des falaises qui expliquent le processus de distension continentale de manière spectaculaire et compréhensible. Ces falaises et ces rifts délimitent le site au sud-est et au

nord-ouest. Au nord, les montagnes volcaniques s'élèvent en direction de la calotte glaciaire de Langjökull. Sur trois côtés, le parc est donc fermé par une ceinture de montagnes et de champs de lave où l'herbe a poussé, tandis que le côté restant, au sud-ouest, borde le lac Thingvallavatn, dont l'extrémité nord pénètre dans le parc.

Une zone tampon officielle est proposée aux frontières nord et ouest du parc national et au sud-ouest du lac Thingvallavatn. Bien qu'aucune zone tampon officielle ne soit proposée en dehors du parc national au sud et à l'est, la proposition d'inscription indique que les terrains à l'est et au sud-est des limites du parc ont été classés zones naturelles protégées, et sont donc « considérés comme faisant office de zone tampon ». L'occupation des sols assignée à la zone restante, au sud des limites du parc, est conforme aux objectifs du parc national, et celle-ci peut donc être considérée aussi comme une zone tampon.

Le bien proposé pour inscription présente les caractéristiques culturelles et naturelles tangibles et immatérielles suivantes :

Caractéristiques tangibles :

- i. Les vestiges du site de l'Althing, ou Assemblée plénière islandaise*
- ii. Les vestiges d'usage agricole du paysage du parc aux XVIIIe et XIXe siècles*
- iii. L'église de Thingvellir et la ferme adjacente*
- iv. La population d'ombles chevaliers du lac Thingvallavatn*

Caractéristiques immatérielles :

- i. L'Althing reflète les notions germaniques médiévales de la loi et de l'autorité*
- ii. Le site de l'Althing et le paysage environnant s'associent à des notions islandaises d'identité, de liberté et de « philosophie naturelle » qui en ont fait un sanctuaire national*

Les vestiges du site de l'Althing ou Assemblée plénière islandaise

Thingvellir signifie « plaines de l'assemblée ». En 930, les Islandais créèrent une Assemblée plénière, un Parlement connu sous le nom d'Althing, assemblée en plein air qui se tenait sur deux semaines. Elle dura jusqu'en 1798. Cette Assemblée comptait plusieurs institutions : le conseil législatif, cinq cours de justice et le chef, l'« homme qui dit la loi ». La principale tâche du conseil était de « définir la loi ». Les chroniques du XIIe siècle, le *Livre des Islandais (Islendingabok)*, décrivent la recherche d'un site d'assemblée approprié, carrefour commode entre toutes les routes qui traversaient l'île. Le site choisi, bien que situé au sud de l'île, était un lieu de rassemblement convenant à la plus grande partie de la population d'agriculteurs.

Les vestiges de Thingvellir comportent les fragments d'environ 50 cabanes en tourbe et en pierre, sous un toit de toile et destinées à abriter les participants le temps de l'Assemblée. Elles étaient fréquemment réparées ou reconstruites au même endroit. Celles qui restent semblent dater du XVIIe et du XVIIIe siècle, l'épanouissement ultime de l'Assemblée, et avoir été construites par-dessus des vestiges antérieurs.

Bien que six fouilles aient été effectuées à Thingvellir (voir ci-dessous), le site n'a pas fait l'objet de fouilles complètes. Toutefois, les premières recherches et de récentes fouilles de reconnaissance (2002) suggèrent que les dépôts souterrains pourraient être importants, avec des vestiges datant parfois du Xe siècle.

Bien que les colons nordiques aient colonisé quantité de pays, seuls deux conservent encore les vestiges de sites d'assemblée à ciel ouvert : l'Islande, à Thingvellir, et la Grande-Bretagne, avec le Tynwald sur l'île de Man et le Thingmount, dans la Région des lacs, en Cumbria. Thingvellir est le plus vaste et le plus complet.

Vestiges d'usage agricole du paysage du parc aux XVIIIe et XIXe siècles

L'arrière-pays de l'Althing était constitué de terres agricoles dont dépendait la prospérité de l'île. Personne ne vit aujourd'hui dans ce qui est désormais le parc national ; trois fermes situées dans la zone d'établissement du parc ont été rachetées, et les maisons et bâtiments progressivement abandonnés. Les derniers résidents sont partis dans les années 1960.

Le paysage du parc abrite de nombreux vestiges des structures associées à l'usage agricole antérieur des terrains, comme les maisons, les annexes et les enclos à moutons, entourées par de petits champs de subsistance destinés aux cultures arables et peut-être au foin, et un réseau de voies reliant les fermes les unes avec les autres et avec le site de l'Assemblée, en direction duquel elles convergeaient. Les vastes étendues autour des champs clos étaient des pâturages, pour les moutons et le bétail des fermes, mais accueillaient aussi les chevaux des membres de l'Assemblée.

Il subsiste des vestiges de six fermes, d'une ferme d'été ou *sheiling*, d'une chapelle et d'une brasserie. On suppose que la plupart de ces vestiges datent des XVIIIe et XIXe siècles, quoique les preuves documentaires de certains peuplements, tels que la ferme de Grimsstadir, remontent au Xe siècle. Très probablement, les fermes ont été rebâties à plusieurs reprises sur le même site, de sorte que ce qui subsiste reflète un schéma d'occupation des sols bien plus ancien, remontant probablement à la grande époque de la colonisation, entre 870-930, et reliant ainsi le paysage à l'utilisation prolongée du site de l'Assemblée.

Le paysage du parc est donc un paysage culturel relique, fournissant amplement la preuve de la gestion du paysage sur les 1 000 dernières années et de l'étroite relation entre le site de l'Assemblée et le paysage agricole qui assurait la subsistance des habitants de l'île.

Église de Thingvellir et ferme adjacente

L'église actuelle de Thingvellir, un bâtiment protégé, date des années 1850, mais elle se dresse en lieu et place d'une autre bien plus grande, datant du début du XIe siècle. La ferme voisine de Thingvellir est un bâtiment relativement moderne de forme islandaise classique, qui sert aujourd'hui de maison de campagne au président islandais.

La population d'ombles chevaliers du lac Thingvallavatn

Le bien proposé pour inscription présente une très forte interaction entre facteurs naturels et culturels. L'un des principaux traits naturels mis en avant dans la proposition d'inscription est la population de quatre types d'ombles chevaliers que l'on trouve sur les bords du lac Thingvallavatn.

Expression des notions germaniques médiévales de loi et de l'autorité dans le site de l'Althing

Les colons nordiques qui ont colonisé l'Islande aux IXe et Xe siècles, venus de Scandinavie, de Grande-Bretagne et d'Irlande, ont amené avec eux le système de gouvernement qui prévalait à l'époque parmi les peuples germaniques d'Europe du Nord : une assemblée d'hommes libres et armés, qui promulguaient et contrôlaient les lois, un chef, le roi qui prenait la tête des armées en temps de guerre, et la possibilité pour les fermiers de choisir le chef qu'ils allaient suivre. En Islande, les colons qui trouvèrent une terre inhabitée purent développer une société dont l'essence perdura pendant des siècles. Le site de l'Assemblée est désormais un rappel tangible de ce système germanique qui survécut en Islande tandis qu'ailleurs il évoluait et s'adaptait, au fur et à mesure du mélange entre les colons et les populations autochtones.

L'association essentielle de Thingvellir avec la loi et le gouvernement germanique du Moyen Âge a donc une importance qui s'étend bien au-delà de l'Islande.

La « nouvelle » société apparue en Islande est également considérée par certains comme le premier État européen du « Nouveau Monde » et comme un précurseur de ceux qui furent plus tard établis à l'ouest de l'Atlantique.

L'association du paysage autour du site de l'Althing avec les notions islandaises d'identité, de liberté et de « philosophie naturelle »

L'interaction entre le paysage de Thingvellir, avec son contraste spectaculaire entre falaises, fissures, champs de lave et plaines herbeuses, et son histoire a donné à cette région un rôle pivot dans la conscience nationale. Il est devenu le noyau de l'Islande et une icône pour la nation tout entière. Le rôle qu'a joué pendant 800 ans Thingvellir dans le gouvernement de l'Islande s'est développé dans le cadre d'une association plus vaste avec des idéaux de liberté et de philosophie naturelle, tant et si bien que cette région est désormais considérée comme un lieu quasi sacré, recueil de l'esprit de la nation.

Histoire

L'Islande semble avoir été inhabitée à l'époque où les peuples nordiques arrivèrent au IXe siècle – dans le cadre d'une migration massive en direction de l'ouest venue de Scandinavie, de Grande-Bretagne et d'Irlande. Le peuplement a commencé aux alentours de 870 et l'Islande est considérée comme ayant été entièrement colonisée aux environs de 930, l'intervalle entre ces deux dates étant connu comme « le temps de la colonisation ».

À peu près à la même époque, la migration nordique a atteint les îles Féroé et le Groenland. Dans ces trois lieux, des assemblées nationales d'hommes armés et libres ont été établies dans la tradition germanique mais, contrairement à ce qu'on a pu constater dans les pays déjà peuplés, on n'instaura pas de chefs nationaux ou rois capables de mener la bataille en temps de guerre, essentiellement parce que les îles semblaient offrir une protection stratégique.

En Islande, l'Althing, ou Assemblée plénière, durait à l'origine deux semaines par an et se tenait, comme dans toutes les sociétés germaniques, en plein air. Il avait pour rôle de fixer et de maintenir les lois et de trancher les différends au sein des textes de loi eux-mêmes. Les lois étaient vues comme un accord entre hommes libres, une sorte de contrat social. Elles furent consignées par écrit en 1117-1118 et ont été préservées sous la forme de manuscrits du XIIe siècle.

Le Commonwealth, nom de cette société primitive, était une association libre des principaux chefs du pays. Il n'existait pas de pouvoir centralisé – les institutions gouvernantes définissaient les droits du peuple, mais ne les faisaient pas appliquer. Ses idéaux en matière de lois et de pouvoir – un pouvoir limité par nature et des lois qui, pour le définir, émergeaient au fil des générations, par accord mutuel – étaient chantés dans les sagas islandaises écrites entre le XIIe et le XIIIe siècle.

Au début du XIIIe siècle, la structure administrative commença à se désintégrer, face aux conflits entre les chefs les plus puissants du pays.

À l'époque de l'exode de Norvège et d'autres régions d'Europe, le pouvoir royal dans ces pays restait assez faible. Dans les trois siècles qui suivirent, il grandit jusqu'à devenir beaucoup plus efficace, tant et si bien que, au XIIIe siècle, la force d'un pays était synonyme de contrôle d'un monarque fort. L'Islande choisit de s'aligner sur la monarchie norvégienne en 1262-1264, les chefs conservant largement leur indépendance.

Entre 1262 et 1319, la structure administrative fut amendée pour donner au roi et à ses officiers le droit de faire appliquer les lois et pour permettre au roi de nommer le conseil législatif. Toutefois, il conserva son droit de légiférer.

En 1662, l'« absolutisme » (c'est-à-dire le pouvoir absolu du monarque) fut introduit en Islande, d'où une diminution non négligeable du rôle du conseil législatif, qui continua pourtant d'adopter des lois jusqu'en 1700, mais dans certains domaines seulement. Cependant, dans les cinquante ans qui suivirent, les pouvoirs législatifs de

l'Althing finirent par disparaître et, à la fin du XVIIIe siècle, les réunions de l'Assemblée n'étaient plus que l'ombre de ce qu'elles avaient jadis été. En 1789, après un tremblement de terre qui endommagea le site, l'Althing fut transféré à Reykjavik, où il se réunit jusqu'à son abolition en 1800.

Les idéaux du Commonwealth des débuts, exprimés dans les sagas, ont grandement influencé ceux qui, au XIXe siècle, commencèrent à faire campagne pour une Islande libre et souveraine. Les poètes et les auteurs qui reprirent ce thème voyaient Thingvellir comme le lieu abritant l'« âme » et l'« esprit » de la nation islandaise. De même, les artistes étaient inspirés non seulement par le paysage, mais par les évocations des « nobles » systèmes de justice qui y étaient associés.

Cet éveil nationaliste coïncidait avec une vague similaire en Europe, et à une prise de conscience croissante de la valeur spirituelle du paysage. Les sagas islandaises furent traduites et gagnèrent en popularité dans d'autres pays d'Europe. L'Islande commença à être considérée comme dépositaire de la culture nordique, et de plus en plus de touristes commencèrent à se rendre en pèlerinage à Thingvellir.

En 1930, pour coïncider avec les célébrations du millénaire de l'établissement de l'Althing, le gouvernement islandais a officiellement reconnu l'importance de Thingvellir en en faisant un parc national, l'un des premiers en Europe.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Le bien proposé pour inscription est protégé par la *loi sur le parc national de Thingvellir* de 1928 (n° 59/1928), entrée en vigueur à l'ouverture du parc, en 1930, et qui a mis sur pied la Commission du parc national de Thingvellir, chargée de la gestion globale du parc.

Tous les vestiges archéologiques en Islande sont protégés en vertu de la *Loi sur le patrimoine national* de 2001 (n° 107/2001). L'Agence de conservation archéologique a été créée pour administrer cette loi.

La *loi de planification et de construction nationale* (n° 73/1997, révisée par les lois n° 135/1997 et n° 58/1999), établit un système complet de planification de l'occupation des sols analogue à ceux en vigueur dans les pays nordiques et au Royaume-Uni. La protection du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon est incluse dans le plan régional des Central Highlands, ainsi que dans les plans des municipalités de Bláskógabyggð et de Grimsnes & Grafningur.

Les bâtiments historiques sont couverts par la *loi sur le patrimoine architectural national* (n° 104/2001) et sont administrés par le Conseil du patrimoine architectural national. L'église de Thingvellir est le seul édifice protégé par cette loi dans le parc national.

La conservation naturelle est couverte par la *loi sur la conservation de la nature* (n° 44/1999 et amendements).

Tous ces textes contiennent des dispositions stipulant des poursuites et des amendes en cas de transgressions ayant un impact néfaste sur les sites et ruines archéologiques, les bâtiments historiques, les divers types de paysage, etc., ainsi qu'en cas de projets de développement sans autorisation ou de changements d'usage.

Structure de la gestion :

La gestion globale du parc existant est de la responsabilité de la Commission du parc national de Thingvellir, composée de trois personnes. Traditionnellement, ses membres sont choisis dans les trois principaux partis politiques ; le président actuel est un ancien ministre de l'Éducation, de la Culture et des Sciences et est aujourd'hui ministre de la Justice.

Le personnel se compose de trois personnes à temps plein, avec à sa tête le Directeur, dont l'expérience dans le domaine de la gestion des parcs nationaux est considérable. Pendant la saison touristique (du 1^{er} mai au 1^{er} septembre), entre dix et douze gardes intérimaires sont employés.

Ressources :

Le parc national de Thingvellir reçoit des fonds pour l'entretien et la gestion du budget du ministère des Finances. Le financement repose sur un plan annuel couvrant à la fois les coûts de fonctionnement et les projets. Le parc conserve les recettes générées par le site.

De surcroît, la commission de Thingvellir finance les fouilles archéologiques, commencées en 2002 et qui devraient se poursuivre jusqu'en 2006.

Landsbanki parraine les travaux d'interprétation dans le parc.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

L'État partie suggère que la valeur universelle exceptionnelle du bien provient de l'association des caractéristiques culturelles suivantes :

- Le site de l'assemblée plénière d'Islande, ou Althing, établie en 930
- L'association de l'assemblée avec la loi germanique et le 12^e registre de la loi islandaise – le *Grágás*
- L'histoire ininterrompue de l'Althing
- Une image unique des notions médiévales de la loi et de l'autorité
- Les vestiges physiques de l'Althing sur une grande aire
- Le paysage culturel exceptionnel du parc national
- Le changement de religion pacifique en l'an 1000

- Le paysage de Thingvellir qui a inspiré bien des artistes

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission conjointe ICOMOS/UICN s'est rendue sur le site en août 2003.

L'ICOMOS a également consulté son Comité Scientifique International sur les jardins historiques / paysages culturels.

Conservation

Historique de la conservation :

Des recherches archéologiques sous forme de fouilles et d'études ont eu lieu à Thingvellir, à relativement petite échelle, en 1880, 1920, 1957, 1986-1992, 1998 et 2002. Des fouilles sont actuellement en cours sur le site de Biskupabuðir, à proximité de l'église, sous la direction de l'Institut d'archéologie, une société privée.

Un programme de recherches archéologiques pour le site central de l'Assemblée s'impose de toute urgence, dans le cadre du plan de gestion de la conservation, qui devrait se concentrer sur l'inventaire de tous les vestiges visibles et souterrains à l'aide des techniques géophysiques modernes : magnétométrie, étude de la résistivité, radar au sol et détection à distance par infrarouges. L'objectif le plus important devrait être d'établir à quelle distance les structures associées à l'Althing s'étendent dans le paysage. Par la suite, les fouilles devraient être maintenues au strict minimum et axées sur la résolution des problèmes plutôt que sur l'exposition de larges étendues de vestiges.

État de conservation :

Il n'y a pratiquement aucun vestige significatif visible sur le site de l'ancienne assemblée. Cependant, on en trouve quelques-uns, comme le grand Snorrabuð et les importants bâtiments autour du site de Biskupabuðir, ainsi que certaines des cabanes du XVII^e et du XVIII^e siècle. Il existe toutefois un grand nombre de vestiges enfouis des cabanes et autres structures d'accueil des participants aux réunions annuelles de l'assemblée. La conservation des éléments en surface est acceptable, mais le lent processus de dégradation va se poursuivre sous la surface.

Il faut faire attention à ce qu'un accès incontrôlé des visiteurs n'entraîne pas de plus amples détériorations.

L'église de Thingvellir et la ferme voisine de Thingvellir sont toutes deux dans un état de conservation et d'entretien impeccable.

Gestion :

La Commission a publié en 1988 sa stratégie de planification, *Thingvellir – Parc national et environnement*, d'où un certain nombre d'interventions à partir de 1990 sur le site central de l'Assemblée, conçues

pour améliorer l'accès des visiteurs et alléger la pression sur les principaux éléments du site historique par la construction d'allées, d'escaliers et de plates-formes panoramiques.

Actuellement, l'élaboration du plan de gestion de la conservation, rédigé par un cabinet-conseil travaillant en étroite collaboration avec le directeur et le responsable de l'interprétation du parc, touche à sa fin. Il a été présenté en détail à la mission le 6 août 2003. De l'avis de celle-ci, il est pleinement conforme aux exigences du Comité du patrimoine mondial en ce qui concerne les mécanismes de gestion et reflète la pensée actuelle en matière de planification de la gestion. Plusieurs modifications proposées par la mission (préparation de plans d'action annuels, révision du plan principal tous les six ans, besoin d'un plan de recherche archéologique, par exemple) ont été acceptées et seront incorporées au plan final. Celui-ci devait être soumis à la Commission d'ici à la fin de l'année 2003, et le texte approuvé devait être alors envoyé aux instances consultatives et au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO avant le 1^{er} mars 2004.

Analyse des risques :

Les menaces identifiées dans le dossier de proposition d'inscription sont les suivantes :

Pressions de développement : La principale menace de développement concerne le plan de « reconstruction » de la route nationale n°365, qui traverse la partie sud du parc à partir de Gjábakki à l'ouest et continue à travers la zone tampon jusqu'à Laugarvatn, à l'est, avancée pour des raisons de sécurité et de gestion de la circulation. Le dossier de proposition d'inscription suggérait que cela serait fait de façon à « minimiser les impacts environnementaux » et à « prendre en compte l'importance du patrimoine naturel et culturel ».

La mission s'est dite préoccupée par ce projet. Après la mission, on a appris que la limitation de vitesse de 50 km/h applicable aux autres routes dans le parc (voir dossier, page 64) passerait à 90 km/h pour la route n° 365, qui sera reconstruite sur un trajet plus au sud pour fournir une vue plus « pittoresque » du lac Thingvallavatn.

Il a été demandé à l'État partie de considérer la possibilité de proposer une route alternative qui se situerait en dehors de la zone proposée pour inscription – voir ci-dessous.

Chalets de vacances : Des chalets privés loués dans le parc par la Commission de Thingvellir pour des baux de dix ans sont mentionnés comme une menace possible, mais il n'y aurait aucun projet de suppression. Toutefois, il est indiqué qu'aucun nouveau chalet ne sera autorisé.

En dehors du parc, les chalets constituent une gêne visuelle, particulièrement autour du lac Thingvellir – voir authenticité, menaces et recommandations ci-dessous.

Sylviculture : Des conifères ont été plantés à divers endroits du parc à partir de 1899, dans le cadre d'expériences pionnières dans la sylviculture islandaise, dont la plus éminente est Pine Grove, à quelque 1 000 m au nord du site de l'Assemblée. D'après le dossier, les arbres les plus vieux seront autorisés à continuer de

pousser « autant que possible et le plus longtemps possible ».

Or le caractère intrusif de ces arbres à proximité du cœur du site du Patrimoine mondial proposé semblerait plutôt inciter à leur abattage à plus ou moins court terme – voir *authenticité et recommandations ci-dessous*.

Pressions environnementales : L'affaissement du terrain en deçà du site de l'Assemblée, de 3-4 mètres dans les mille dernières années, crée des problèmes d'inondations par la rivière Öxará, un problème que les tremblements de terre ont accentué. Des mesures sont envisagées pour y pallier.

Qualité de l'eau : Le dossier omet de traiter en détail une menace, celle qui pèse sur la qualité de l'eau du lac Thingvallavatn. L'écosystème du lac est en effet très sensible à l'impact d'apports artificiels, notamment l'azote, et cela pourrait être accentué par les déversements des chalets d'été. À l'intérieur du parc, ces derniers disposent de baux qui stipulent des contrôles appropriés sur l'utilisation et sur l'élimination des déchets. Toutefois, il existe de plus plusieurs centaines de chalets d'été sur les rives en dehors du parc. Le lac étant un système commun avec une partie du site proposé pour inscription, les contrôles sur la pollution sont nécessaires pour tous les chalets d'été, et non pas seulement pour ceux du parc. Voir *recommandations ci-dessous*.

Pression des visiteurs : Le nombre annuel de visiteurs est estimé à 300 000, dont 5 000-6 000 qui utilisent le site de campement dans le parc.

Le tourisme est considéré comme un apport majeur à l'économie nationale islandaise, et il existe une campagne nationale pour augmenter le nombre des visiteurs. Cela, associé à la possible inscription sur la Liste du patrimoine mondial, devrait selon les prévisions augmenter le nombre des visiteurs de Thingvellir dans la décennie à venir, peut-être jusqu'à un million par an.

Des méthodes pour en atténuer les conséquences sont abordées dans le dossier de proposition d'inscription. Toutefois, la mission a souligné l'importance de prévoir cette augmentation substantielle du nombre de visiteurs dans le plan de gestion de la conservation, un point qui a été accepté.

Deux questions détaillées doivent être traitées :

- Le parc de stationnement central, immédiatement à l'est du cœur historique de la zone, est envahissant.
- Un pont de béton massif enjambant l'Öxará, sur la route dans les gorges, est inapproprié dans un cadre aussi beau. Voir *recommandations*.

Authenticité et intégrité

L'authenticité, globalement, n'est pas un problème pour ce bien. Le paysage culturel a peu changé depuis le Xe siècle, et les édifices plus récents comme l'église et la ferme de Thingvellir respectent les styles traditionnels. Cependant, deux aspects spécifiques du bien manquent d'authenticité.

Les « chalets d'été » contemporains sont particulièrement envahissants sur la rive occidentale du lac Thingvallavatn, au sud-ouest du site central de l'Assemblée, et d'autres sont aussi éparpillés dans le paysage à l'est du site de l'Assemblée. En termes de conception, ils n'ont rien d'exceptionnel, mais leur présence est incompatible avec les objectifs du parc.

Il apparaît que les parcelles sur lesquelles ils ont été construits ont été mises à disposition dans le cadre de baux de dix ans, à une époque où la gestion du parc était moins rigoureuse qu'elle ne l'est aujourd'hui. Ceux qui se trouvent sur les bords du lac Thingvallavatn constituent un motif supplémentaire d'inquiétude à cause de la possibilité de pollution par les déversements d'eaux usées dans le lac.

L'autre élément non authentique est la plantation de conifères à partir de 1899 sur le site central de l'assemblée, l'objection reposant sur le fait qu'il s'agit d'essences non autochtones : il est en effet établi aujourd'hui qu'il n'existait pas de conifères sur l'île à l'époque de l'arrivée des premiers colons, au IXe siècle. Il y a une politique prudente d'abattage progressif de ces conifères et de remplacement de ceux-ci par des espèces indigènes.

Dans l'ensemble, on peut dire que le site proposé pour inscription possède une intégrité dans la mesure où il comprend tous les éléments caractéristiques de l'Althing et de son paysage environnant.

Évaluation comparative

Bien que plusieurs sites d'assemblée médiévale soient connus dans d'autres pays d'Europe, notamment en Norvège, Thingvellir est à la fois du point de vue historique, archéologique et symbolique le plus significatif.

Dans certains autres pays, les sites d'assemblée sont ceux d'assemblées locales ou régionales assumant un rôle différent. L'Althing, en tant qu'assemblée nationale, représentait tout le pays et était de fait, deux semaines chaque année, la capitale de l'Islande, le lieu où se prenaient des décisions juridiques et administratives primordiales.

À Thingvellir, le site possède plus de vestiges visibles que les autres sites comparables ; de surcroît, il possède de très riches couches archéologiques restant à explorer. Aucun autre site ne présente de ruines visibles, quoiqu'il subsiste des tertres au Tynwald dans l'île de Man, à Gulating et à Frostating en Norvège et qu'un tertre à gradins s'élève au-dessus du sol au Thingmount au Royaume-Uni.

Outre les vestiges physiques et le statut national, le site de l'Althing en Islande a acquis des valeurs supplémentaires, reliées à la durée de son usage, à la connaissance de son rôle gouvernemental transmis au fil des siècles dans les sagas islandaises, et à son cadre naturel spectaculaire, qui a peu changé depuis le IXe siècle. Il a ainsi acquis des associations symboliques avec l'identité islandaise et avec la culture nordique, et il est perçu comme un lieu d'une grande beauté.

Le Tynwald, par ailleurs, quoique sans doute plus ancien que l'Althing, a été lourdement restauré et redessiné ; de

plus, il s'inscrit dans un cadre urbain : il n'est pas associé à un sentiment d'identité nationale, non plus qu'à l'essence de la loi germanique comme c'est le cas avec l'Althing. Le Thingmount est largement inconnu et, bien qu'inscrit dans un environnement magnifique, il n'est associé à aucune mémoire commune de sa fonction ou de son importance. Et la plupart des cinq *tings* norvégiens comprennent des monuments de la fin du XIXe siècle et du XXe siècle.

L'Althing est donc unique par l'importance de ses vestiges construits, son environnement intact et les fortes associations avec la loi germanique et la culture nordique qu'on lui connaît.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Le parc national de Thingvellir est d'une valeur universelle exceptionnelle pour :

- La grande zone de vestiges physiques du site de l'assemblée nationale ou Althing établie pour l'Islande en 930, et qui est demeurée en usage jusqu'au XVIIIe siècle ;
- L'association de l'Althing et de Thingvellir avec la loi et le système de gouvernement germanique, une association connue depuis longtemps au travers des sagas islandaises et la codification écrite des lois dans le *Grágás*, renforcée au XIXe siècle par le mouvement indépendantiste et la sensibilité croissante au paysage et à ce qui est perçu comme son association avec des lois « naturelles » et « nobles » ;
- L'association entre l'Althing et son arrière-pays (aujourd'hui le paysage du parc national), les terres agricoles où paissaient traditionnellement les montures des participants à l'Althing et traversées par des chemins menant au lieu de l'assemblée ;
- Le paysage culturel relique du parc, qui reflète le paysage cultivé pendant les mille dernières années par des fermes, champs, pistes abandonnés et par l'association avec des hommes et des événements consignés dans les noms de lieu et les archives, documentant ainsi le peuplement de l'Islande, et les précieuses valeurs naturelles de ce paysage ;
- L'inspiration qu'a apportée le paysage de Thingvellir de par sa beauté spectaculaire et immuable, son association avec des événements nationaux et d'anciens systèmes de lois et de gouvernement, ont conféré à cet endroit le statut d'une icône et en ont fait le centre spirituel de l'Islande.

Évaluation des critères :

Le site a été proposé pour inscription sur la base des *critères iii et vi* :

Critère iii : L'Althing et son arrière-pays, le parc national de Thingvellir, représentent, par les vestiges du lieu de l'assemblée, les cabanes des participants et les preuves dans le paysage d'un peuplement remontant peut-être à

l'époque de la constitution de cette assemblée, une illustration unique de la culture nordique/germanique médiévale, dont l'essence a perduré depuis sa fondation en 980 jusqu'au XVIIIe siècle.

Critère vi : La fierté de l'association entre l'Althing et le système de gouvernement médiéval germanique/nordique connue par les sagas islandaises du XIIe siècle, renforcée pendant la lutte pour l'indépendance au XIXe siècle et, associée à la force de l'environnement naturel de l'assemblée, a conféré au site le statut d'une icône en tant que sanctuaire pour les Islandais.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Le site revêt pour le peuple islandais une importance culturelle unique, qui en fait *de facto* un sanctuaire national, associé à des traditions séculaires. Cette valeur spirituelle est étroitement liée au caractère immuable et perçu comme « naturel » du site, ainsi qu'à son éloignement de la vie moderne.

Pour maintenir cette importance sur un vaste site ouvert, il sera nécessaire de prêter attention à des détails relativement mineurs du site.

À cet égard, les questions suivantes doivent être traitées :

Plan de « reconstruction » de la route nationale n° 365 : La nationale 365 actuelle, qui traverse la partie est du parc national, doit être « améliorée » pour devenir une voie rapide, construite pour une circulation à 90 km/h. Deux projets de routes ont été étudiés durant la mission lesquels impliquaient environ 3 à 5 km de voie neuve ou améliorée (environ la moitié dans le parc lui-même, et l'autre moitié à l'est).

Une étude d'impact environnemental (disponible en islandais uniquement) a été préparée. Les avantages d'une nouvelle route en termes d'amélioration de l'accès sont clairs, mais une pratique convenable à l'heure actuelle favoriserait des alternatives pour éviter totalement une région si sensible.

Suite à la mission, il a été demandé à l'État partie de suggérer des routes alternatives situées en dehors des délimitations du bien. Une nouvelle route a été proposée qui couperait une petite zone triangulaire au sud-est du site proposé pour inscription, le reste de la route se situant à l'extérieur de la zone proposée pour inscription.

L'ICOMOS recommanderait d'accepter le tracé de cette route si la zone triangulaire est exclue du site proposé pour inscription, laissant ainsi la route soit à l'extérieur du site soit à la limite de celui-ci et si cette nouvelle route ne conduit pas à la rénovation de routes existantes dans la zone proposée pour inscription. La réponse de l'État partie à la suggestion de l'ICOMOS n'a pas encore été reçue.

La mission a également souligné la nécessité d'exercer un contrôle sur l'ensemble du lac Thingvallavatn en tant qu'écosystème unique. Il a été demandé à l'État partie

d'étendre la zone tampon afin de couvrir l'ensemble du lac, ce qu'il a maintenant accepté de faire.

Chalets d'été : Les chalets d'été dans le parc sont gênants visuellement et potentiellement préjudiciables à l'environnement, même si il semble que des contrôles appropriés aient été stipulés dans les baux de location. Ceux qui se trouvent sur les rives du lac Thingvallavatn représentent également une nuisance potentielle pour l'écosystème sensible du lac, et semblent en outre moins bien contrôlés.

Il serait souhaitable de ne pas reconduire les baux dans le parc à leur expiration (en dépit des implications financières). En outre, des contrôles plus stricts sont nécessaires pour les chalets d'été extérieurs au parc, susceptibles d'avoir un impact sur les eaux du lac dans le parc. Pour mieux contrôler les déversements dans le lac, il serait souhaitable d'intégrer la totalité du lac à la zone tampon.

Sylviculture : L'impact des plantations de conifères sur les qualités esthétiques du site est assez négatif. Il serait souhaitable de mettre en place un programme d'abattage, particulièrement dans les zones à proximité du site de l'Assemblée.

Recommandation concernant l'inscription

Que, sous réserve des recommandations ci-dessous, le bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en tant que *paysage culturel* sur la base des *critères iii et vi*:

- Un vaste programme de recherche archéologique, mettant l'accent sur un inventaire non destructeur, devrait être inclus dans le plan de gestion ;
- Des plans devraient être élaborés en vue du rachat progressif des chalets de vacances dans le parc à l'expiration de leur bail. Des contrôles plus stricts devraient être mis en place en ce qui concerne le déversement des eaux usées des chalets de vacances bordant le lac Thingvallavatn ;
- Un programme d'abattage des conifères allogènes dans tout le parc et de remplacement par des espèces autochtones quand cela sera approprié devrait être intégré au plan de gestion ;
- Le tracé révisé de la route devrait être accepté selon les conditions mentionnées ci-dessus.
- Il est recommandé que le parc de stationnement central à Flosagjá, sur la rive orientale de l'Öxará, soit fermé.
- Le pont d'acier et de béton sur l'Öxará devrait être remplacé par une construction plus légère, plus en harmonie avec le paysage.

ICOMOS, mars 2004